

VISIONS SOCIALES

INSCRIPTION AU SÉJOUR A THÈME

CANNES, DU 18 AU 27 MAI 2007

VISIONS
SOCIALES
le cinéma qui parle!



LE FESTIVAL VISIONS SOCIALES

Le cinéma est un art en quête constante de curiosité, de réflexion, de questionnement sur le monde qui nous entoure.

Depuis plusieurs années maintenant, la CCAS (Caisse Centrale d'Activités Sociales du personnel des industries électrique et gazière) présente, pendant le Festival de Cannes, ses propositions dans le domaine culturel.

Pour la cinquième année consécutive, elle s'associe à d'autres comités d'entreprise afin que les propositions cinématographiques et artistiques diffusées au Château des Mineurs de la Napoule soient accessibles à davantage de salariés.

Ces propositions artistiques s'articulent autour du cinéma, mais s'ouvrent aussi aux arts plastiques, à la poésie, ou à la photographie et sont l'occasion d'échanges avec des réalisateurs ou des acteurs et de rencontres-débats avec des personnalités du monde artistique et politique.

Les comités d'entreprise présents ont choisi cette démarche qui trouve tout son sens à travers des valeurs comme la dignité, l'humanisme et l'émancipation de l'être humain.

Au-delà des débats actuels sur la standardisation du cinéma mondial, notre objectif est de faire découvrir, aimer, connaître de nouvelles cinématographies, françaises et internationales, tout en s'appuyant sur des films déjà produits, et ce au travers d'une sélection de dix-huit films en lien avec le thème du festival.

LES ORGANISATEURS

- CCAS (Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électriques et gazières) et les CMCAS (Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale) d'Avignon, Gap, Marseille, Nice et Toulon
- CE Air France
- CE des Cheminots de la région Languedoc Roussillon
- CE des Cheminots de la région PACA
- CE de France Telecom
- COS (Comité d'oeuvres sociales) du Port Autonome de Marseille

LES PARTENAIRES

Cinéma

- Cannes Cinéphiles
- L'Agence pour le Cinéma Indépendant et sa Diffusion (ACID)
- La Quinzaine des réalisateurs
- La Semaine internationale de la critique (SIC)
- La Sélection Officielle

Radio

- AGORA FM

Presse écrite

- La Marseillaise
- L'officiel des loisirs
- Patriote Côte d'Azur

L'ACTION CINEMA DE LA CCAS

Donner à voir le cinéma... autrement

Face à la grande distribution et à l'uniformisation des programmes, l'action cinéma de la CCAS vise à promouvoir un cinéma d'auteur et de qualité. Cette démarche est le fruit d'un travail en commun à tous les niveaux de la chaîne : du réalisateur indépendant au spectateur néophyte ou cinéphile actif et militant, en passant par la production, la diffusion et la promotion.

Cette action s'articule autour de plusieurs axes :

L'aide à la création

- Au travers de l'aide à la création, l'organisme produit ou participe à la production de projets cinématographiques novateurs. L'aide à l'écriture de scénario que Jean-Pierre Thorn a obtenue en 2005 lui a permis de réaliser son film « Allez, Yallah ! » sorti en 2006.

Le soutien à la diffusion

- Le soutien à la diffusion du cinéma d'auteur indépendant se concrétise lors des tournées culturelles dans les centres de vacances adultes et familles (plus de 70 interventions). Pour favoriser la rencontre, les projections ont lieu dans la mesure du possible en présence du réalisateur. Les films étrangers sont projetés en VO sous-titrés. La CCAS finance également des copies de film afin d'en élargir la diffusion.

Les festivals

- Les festivals, par le biais de partenariats et de soutien aux jeunes cinéastes, s'ouvrent au plus grand nombre (séjours, facilités d'accès...) comme le Festival de Cannes, le Festival Premiers plans d'Angers, le Festival de la Rochelle, le Festival international du film d'Amiens ...

La carte Activ

- La carte cinéma, fruit d'une collaboration avec l'AFCAE*, la SRF* et l'ACID* qui favorisait depuis 1999 une pratique cinématographique de proximité, est désormais remplacée par la Carte Activ. Avec cette carte, mise à disposition gratuitement, les agents des IEG et leur famille bénéficient d'une réduction dans plus de 600 salles de cinéma d'art et essai à travers la France. Lieux de proximité et d'indépendance, de diffusion, de rencontre et de débat, « espace culturel avant d'être un lieu de commerce », comme le souligne Patrick Brouiller, président de l'AFCAE*, elles jouent un rôle social et civique, s'engagent à diffuser des films de qualité.

La promotion du cinéma

- La promotion du cinéma auprès de nos publics sur le site internet de la CCAS (www.ccas.fr rubrique culturelle) et dans le magazine des activités sociales CCAS info, rubrique cinéma, présentation des films soutenus par la CCAS, l'ACID et l'AFCAE.

**AFCAE : Association française des cinémas d'art et essai (site www.art-et-essai.com)*

**SRF : Société des réalisateurs de film*

**ACID : Agence pour le cinéma indépendant et sa diffusion (site www.lacid.org)*

VISIONS SOCIALES : VOTRE SÉJOUR

Séjour adultes à thème organisé pendant le Festival du film de Cannes 2007

Les dates et durée des séjours

Ces séjours, sur la base de séquences de 3 nuitées, permettront à chacun de profiter pleinement de la sélection « VISIONS SOCIALES » tout en découvrant le Festival du film de Cannes selon son rythme et son envie.

Les inscriptions peuvent porter sur une, deux ou trois séquences.

Séquence 1 : Du vendredi 18 mai 10 h au lundi 21 mai 10 h

Séquence 2 : Du lundi 21 mai au jeudi 24 mai 10 h

Séquence 3 : Du jeudi 24 mai 10 h au dimanche 27 mai 10 h

L'hébergement

Maison familiale
(pension complète)

Gîte*
(sans restauration)

(* Inscription individuelle : le logement sera partagé avec un participant du même sexe)

Le lieu : Centre TOURISTRA
Château des mineurs
318, Rue du Capitaine de Corvette March
06120 LA NAPOULE

INFORMATION !

Dans le centre Touristra, le ménage est fait dans les chambres avant leur attribution.
Libérées à 10h00, elles seront donc attribuées à partir de 17h00.

Cependant afin de vous faire profiter au maximum de votre première journée, **nous vous offrons la possibilité d'arriver dès 10h00 le matin.** Un local est mis à disposition pour vos bagages.

Un chèque de caution hébergement vous sera demandé à votre arrivée.

Les moyens d'accès

Pour se rendre au centre de Mandelieu

- SNCF : gares de Saint-Raphaël (31Km) ou Cannes (12 Km) - cars réguliers jusqu'à Mandelieu (arrêt « Les mineurs » devant le centre).
- Route : A8 sortie N°40 Mandelieu-La-Napoule-Théoule, prendre direction Théoule-sur-Mer jusqu'à la corniche de l'Estérel, 300 m sur la droite après la sortie de la Napoule, entrée du centre.



Pour se rendre dans Cannes :

- Bus n° 620 : arrêt devant le Château des mineurs et près de la mairie de Cannes.
- SNCF : gare à 800 m (moyen de locomotion pratique car il évite les encombrements routiers fréquents en cette période).

Les horaires vous seront communiqués lors de votre arrivée à l'accueil Visions Sociales

LE DÉROULEMENT DE VOTRE SÉJOUR...

Dès votre arrivée, après avoir effectué les formalités administratives à l'accueil Touristra du château de la Napoule, rejoignez-nous au point d'accueil spécifique Visions Sociales situé sur l'espace enfants (au dessus de l'accueil Touristra et au dessous de la piscine).

En fonction du programme des journées une réunion d'information vous sera proposée en début ou fin de l'après-midi de votre arrivée.

Sur Cannes

Pendant le séjour, une grande autonomie vous est laissée. Cependant afin d'aider tous ceux qui ne connaissent pas le fonctionnement du festival de Cannes, nous avons prévu pour chaque séquence des temps de découverte plus collectifs.

Nous vous proposerons une balade dans Cannes avec découverte des différents lieux médiatisés : Pantiero, la Croisette, le Grand Palais, le Miramar ou encore le Noga Hilton.

Nous serons également invités par la Quinzaine des Réalisateurs ou la Semaine Internationale de la Critique pour assister à la diffusion d'un film de leur sélection (accès prioritaire réservé aux bénéficiaires sans badge d'accréditation).

Bien des habitués de cette manifestation vous le diront, le festival ce n'est pas seulement « smoking et paillettes » ; aussi pour profiter pleinement de votre séjour prévoyez des vêtements et surtout des chaussures confortables. On se déplace beaucoup à pied dans Cannes.

Une équipe sera présente pour vous conseiller, et si vous le souhaitez, pour composer librement votre emploi du temps durant tout votre séjour.

Sur la Napoule

Outre les séances dans Cannes, vous pourrez assister aux projections des dix-huit films de la sélection Visions Sociales à La Napoule parmi lesquels, cette année, des films des sélections de la Quinzaine des Réalisateurs, la Semaine Internationale de la Critique et l'ACID.

Le dernier week-end du festival, deux films récompensés, l'un dans le cadre de la Quinzaine des réalisateurs et l'autre dans le cadre de la Semaine Internationale de la Critique, seront rediffusés le dimanche à la Napoule en exclusivité pour Visions Sociales.

Tous les soirs, nous nous retrouverons sur l'espace aménagé près de la salle de projection pour échanger nos impressions, répondre à vos questions et vous présenter nos invités de la soirée.

Nous fêterons cette année les soixante ans du Festival de Cannes et Visions Sociales lui rendra hommage en intégrant dans sa sélection six films dans l'esprit de la manifestation : un film primé par décennie.

A l'occasion de ce soixantième anniversaire, Visions Sociales a également choisi de mettre à l'honneur les métiers du cinéma. Aussi, outre les rencontres avec les réalisateurs et acteurs que nous vous proposons chaque année, vous pourrez échanger avec des monteurs, cadresurs ou ingénieurs du son, critiques de cinéma...

En vous proposant un programme cinéma de qualité, un lieu magique loin du tapage et de l'agitation de Cannes, nous espérons que tous les ingrédients seront réunis pour que vous passiez un excellent séjour.

Ce programme est susceptible d'être modifié ou enrichi, une information plus détaillée (horaires, titre des films,...) vous sera communiquée à votre arrivée.

LA RESTAURATION

Maison familiale (pension complète)

Si vous êtes affectés en maison familiale, vous prendrez vos repas au centre de la Napoule.

Gîte

Si vous êtes affectés en gîtes, vous aurez la possibilité de vous restaurer en réservant à l'accueil du centre de la Napoule, au tarif passage.

N'oubliez pas de réserver, au centre de la Napoule, la veille si vous souhaitez prendre votre repas le jour de votre arrivée.

L'INSCRIPTION

Vos interlocuteurs :

Patricia HATTON et Patrick MARTIN, château de Théoule, tél : 04 92 97 38 00
Inscription possible dans la limite des places disponibles jusqu'au 30 avril 2007.

Attention : Seuls les dossiers d'inscription complets retournés avant le 23 février 2007 pourront éventuellement bénéficier d'un badge d'accréditation Cannes Cinéphiles

Modalités pratiques

Pour que votre inscription soit effective, vous devez nous retourner la fiche d'inscription, ci-jointe, accompagnée des photocopies de votre avis d'imposition 2005 et de votre carte Activ validée par votre CMCAS

- Nous vous demandons de calculer directement le montant de votre participation et de joindre un chèque libellé à l'ordre de la CCAS
- Votre demande sera traitée dès réception du dossier d'inscription. Après vérification un avis d'affectation définitif et une facture vous seront adressés.

Ces documents vous seront demandés à l'accueil lors de votre arrivée

Pour information : Séjours vert

Le festival du film de Cannes débute concrètement le mercredi 16 mai. Pour ceux qui le souhaitent, il est possible de faire une réservation complémentaire en séjours verts à la Napoule.

A noter : Les personnes souhaitant cumuler une période en séjour vert avec le séjour à thème ne sont pas assurées de pouvoir conserver le même hébergement.

La demande d'accréditation (dossier à retourner avant le 23/02)

Afin de vous faciliter les démarches, la CCAS sera votre seul interlocuteur concernant les demandes d'accréditation.

Nous vous conseillons de lire attentivement les explications concernant les accès aux projections, page suivante, avant de faire une demande d'accréditation. Pour obtenir un badge d'accréditation, nous devons impérativement respecter les délais et les consignes fixés par les organisateurs du Festival de Cannes.

- > Joindre 2 photos d'identité identiques format passeport par personne avec votre nom et prénom inscrits au dos (aucune photo de taille différente, déjà utilisée ou copie laser ne sera acceptée)
- > Un justificatif de domicile pour chaque demandeur.
- > Une enveloppe timbrée, affranchie au tarif lettre standard, au nom et à l'adresse de chaque demandeur. L'OMAC/Cannes Cinéphiles informera par courrier personnel les personnes qui bénéficieront d'une accréditation.

LE 60^e FESTIVAL DU FILM DE CANNES

Les Sélections à Cannes

Participer à cette 60^e édition du Festival de Cannes est une occasion unique de vivre pleinement un événement culturel international dont la renommée n'est plus à faire. Au delà des « marches du Palais », le festival offre une large palette de films à découvrir tout au long de la journée jusque dans la nuit, dans des lieux très différents. De quoi surprendre vos sens et satisfaire toutes les envies cinématographiques

La sélection officielle

La sélection officielle se déroule au Palais des Festivals : Grand théâtre de lumière, avenue de la Croisette à Cannes

Cette sélection présente des films en compétition. Les personnes munies d'une accréditation Cannes Cinéphiles et d'une invitation à la séance peuvent y accéder. Ces invitations sont délivrées de façon limitative et il est difficile de s'en procurer. Dans le cadre du partenariat avec Visions Sociales, les **bénéficiaires non accrédités** peuvent bénéficier d'invitations aux projections au palais des festivals (dans la limite des invitations disponibles).

Toutes les infos (programme, ...) sur le site officiel du festival : www.festival-cannes.com

La sélection de la Quinzaine des réalisateurs

La Quinzaine des réalisateurs est installée à l'hôtel Noga Hilton : 50, avenue de la Croisette à Cannes.

Les personnes accréditées Cannes Cinéphiles ont accès aux projections de la Quinzaine des Réalisateurs.

Dans le cadre du partenariat avec Visions Sociales, les bénéficiaires non accrédités pourront bénéficier de séances spéciales et de facilités d'accès.

Toutes les infos (programme, ...) sur le site www.quinzaine-realisateur.com

La sélection de la Semaine internationale de la critique

La Semaine Internationale de la Critique a lieu à l'Espace Miramar : 35, rue Pasteur à Cannes.

Les personnes accréditées Cannes Cinéphiles ont accès aux projections de la Semaine Internationale de la Critique.

Dans le cadre du partenariat avec Visions Sociales, les bénéficiaires non accrédités pourront bénéficier de séances spéciales et de facilités d'accès.

Consulter le site www.semainedelacritique.com

La sélection Un Certain Regard

Les projections ont lieu au Palais des Festivals, salle Claude Debussy.

Cette sélection n'est accessible qu'aux personnes munies d'une accréditation et d'une invitation à la séance.

La sélection de l'Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)

Les bureaux de l'ACID se trouvent à La Malmaison (au sous-sol), 47 la Croisette à Cannes.

Toutes les infos sur le site www.lacid.org

Les projections ont lieu au cinéma Les Arcades, 77 rue Felix Faure

La convention avec Visions Sociales permet d'accéder à la plupart des séances.

La sélection Cannes Cinéphiles

La sélection Cannes Cinéphiles offre une programmation de l'ensemble des sélections et se répartit sur 3 salles :

- Théâtre de la Licorne, 25 avenue Francis Tonner à Cannes la Bocca
- MJC Picaud (Studio 13), 23 avenue du Docteur Picaud à Cannes
- MJC Ranguin (Salle Raimu), avenue de la Borde à Cannes la Bocca

La convention avec Visions Sociales permet d'accéder librement à la plupart des séances.

Séjours à thème

VISIONS SOCIALES

Fiche d'inscription

Identification Ouvrant Droit

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Nom | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Prénom | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

le dossier complet devra être retourné à Centre de vacances CCAS

Château de Théoule - 55 avenue de Lérins - 06 590 THEOULE SUR MER

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| N° Identifiant | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Clé | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| N° CMCAS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| SLV | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Numéro à relever sur votre carte de membre CMCAS

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Revenu de référence 2005 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Partis Fiscales | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| Choix des séquences (3 nuitées) | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Numéro | Dates correspondantes |
| Séquence 1 | les 18, 19, 20 et 21 mai 2007 |
| Séquence 2 | les 21, 22, 23 et 24 mai 2007 |
| Séquence 3 | les 24, 25, 26 et 27 mai 2007 |

| | |
|--------------------------|-----------------------------|
| Structure d'accueil | |
| <input type="checkbox"/> | Maison familiale La Napoule |
| <input type="checkbox"/> | Gîte La Napoule |

Cocher la case correspondante

Inscription individuelle en gîte : partage avec un bénéficiaire du même sexe

| OD | Participants (y compris Ouvrant Droit) | Nom - Prénom (en majuscules) | Sexe M/F | Date de naissance | | | Choix des séquences | | |
|----|--|---------------------------------|-------------|-------------------|------|----|---------------------|------------|------------|
| | | | | jour | mois | en | Séquence 1 | Séquence 2 | Séquence 3 |
| 2 | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | |

Les inscriptions peuvent porter sur 1, 2 ou 3 séquences.

N° de téléphone où vous contacter : _____

Toiindre une copie de votre carte Activ et de votre avis d'imposition sur le revenu 2005

Tout agent dispose pour les données le concernant d'un droit d'accès auprès du service Vacances Séjours de la CCAS et d'un droit de rectification auprès de la CMCAS. (loi du 6/1/1978 "Informatique et libertés").

Participations financières



| | | Coefficients sociaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|-------|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | <table border="1"> <tr> <td></td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td>12</td> <td>13</td> <td>14</td> <td>15</td> <td>16</td> <td>17</td> <td>18</td> <td>19</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td></td> <td>13,66</td> <td>15,86</td> <td>17,62</td> <td>18,94</td> <td>21,15</td> <td>22,91</td> <td>25,11</td> <td>27,31</td> <td>29,08</td> <td>30,84</td> <td>33,04</td> <td>34,80</td> <td>37,01</td> <td>39,21</td> <td>41,41</td> <td>43,61</td> <td>45,81</td> <td>48,01</td> <td>50,21</td> <td>52,41</td> </tr> </table> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | | 13,66 | 15,86 | 17,62 | 18,94 | 21,15 | 22,91 | 25,11 | 27,31 | 29,08 | 30,84 | 33,04 | 34,80 | 37,01 | 39,21 | 41,41 | 43,61 | 45,81 | 48,01 | 50,21 | 52,41 |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 13,66 | 15,86 | 17,62 | 18,94 | 21,15 | 22,91 | 25,11 | 27,31 | 29,08 | 30,84 | 33,04 | 34,80 | 37,01 | 39,21 | 41,41 | 43,61 | 45,81 | 48,01 | 50,21 | 52,41 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Maison familiale pension complète | 1 | 13,66 | 15,86 | 17,62 | 18,94 | 21,15 | 22,91 | 25,11 | 27,31 | 29,08 | 30,84 | 33,04 | 34,80 | 37,01 | 39,21 | 41,41 | 43,61 | 45,81 | 48,01 | 50,21 | 52,41 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gîte sans restauration | 1 | 4,79 | 5,56 | 6,17 | 6,63 | 7,40 | 8,02 | 8,79 | 9,56 | 10,18 | 10,79 | 11,56 | 12,18 | 12,95 | 13,73 | 14,50 | 15,27 | 16,04 | 16,81 | 17,58 | 18,35 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Comment calculer votre participation financière :

Coefficient social : Revenu fiscal de référence (2005) / Nombre de parts fiscales